



WORM BULLETIN

Mouvement Mondial pour les Forêts Tropicales



Numéro 126 - Janvier 2008

NOTRE OPINION

- Les espèces exotiques envahissantes : bien plus qu'une question technique

LES COMMUNAUTÉS ET LES FORÊTS

- Bangladesh : résistance à l'extraction de charbon à ciel ouvert à Phulbari
- Inde : raffinerie d'aluminium illégale dans un territoire tribal de l'Orissa
- Liberia : alors, à qui appartiennent les forêts ? Nouvelle publication du SDI et du FERN
- Les attentes des ONG libériennes à propos d'un accord de partenariat FLEGT entre l'UE et le Liberia
- Pérou et Équateur : les derniers Peuples Libres sont harcelés par les entreprises pétrolières et forestières
- République démocratique du Congo : la guerre de pillage

LES COMMUNAUTÉS ET LA MONOCULTURE D'ARBRES

- Chili : Patricia Troncoso, symbole de la lutte des Mapuche contre un gouvernement au service des entreprises forestières
- L'industrie papetière et les plantations de pins dans le Sud des États-Unis
- Indonésie : ce grand producteur d'huile de palme est-il aussi un grand émetteur de gaz à effet de serre ?
- Zimbabwe : des plantations d'arbres pour accumuler des crédits d'émission de gaz à effet de serre

LES ARBRES GM

- Aotearoa / Nouvelle-Zélande : les arbres GM de Scion ont été abattus !
- Brésil et Chili : la recherche en arbres transgéniques soulève des inquiétudes
- Le PAN rejoint la lutte contre les arbres transgéniques

LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

- La Convention sur la diversité biologique, les arbres GM et la consommation de papier
- La CDB et la nécessité de conserver les vraies forêts, non les fausses
- Réunion à Rome pour examiner l'application du programme de travail de la CDB sur les aires protégées

NOTRE OPINION

– Les espèces exotiques envahissantes : bien plus qu'une question technique

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT) à la Convention sur la diversité biologique (CDB) aura sa treizième réunion à Rome du 18 au 22 février 2008.

En ce qui concerne le WRM, deux points d'une importance extrême figurent à l'ordre du jour : la diversité biologique des forêts et les espèces exotiques envahissantes. Bien qu'il soit prévu de les traiter séparément (le premier par toute l'assemblée et le deuxième par un groupe de travail), nous pensons qu'ils sont inextricablement liés.

Les espèces exotiques envahissantes sont une des causes principales de la perte de diversité biologique dans les forêts et dans d'autres écosystèmes, mais le problème de la plantation d'arbres d'espèces exotiques et envahissantes est rarement mentionné ou traité, en dépit du fait que certaines espèces d'eucalyptus, de pins et d'acacias sont déjà devenues envahissantes dans beaucoup de pays (par exemple, en Afrique du Sud, au Chili, aux États-Unis ou en Uruguay).

S'il existe de nombreuses définitions du terme « espèces exotiques envahissantes », la plus acceptée est peut-être celle qui les considère comme des espèces non indigènes qui ont une incidence négative, du point de vue économique, environnemental ou écologique, sur les habitats qu'elles envahissent.

La manière dont l'invasion se produit n'a pas d'importance : le vent, l'eau, les oiseaux ou les animaux peuvent avoir apporté les semences de plantes qui vont se propager spontanément dans l'habitat en question, ou ces espèces peuvent avoir été introduites par des entreprises de plantation et avoir des effets négatifs sur l'économie, l'écologie ou l'environnement.

D'après ce qui précède, toutes les plantations industrielles d'arbres exotiques en régime de monoculture sont considérées comme envahissantes par les populations dont les habitats – et donc les moyens de vie – sont négativement affectés par elles. Et, du fait qu'elles affectent la diversité biologique, elles devraient être traitées comme des espèces envahissantes dangereuses par la Convention sur la diversité biologique.

À ce propos, les experts de l'OSASTT devraient poser la question essentielle et y répondre : ces plantations d'arbres exotiques affectent-elles négativement ou non les habitats qu'elles envahissent ? Si elles le font, il est clair que, du point de vue de la conservation de la biodiversité, elles devraient être interdites, tout comme le commerce de semences et de plantes d'autres espèces envahissantes (p. ex. *Lantana camara*, *Solanum mauritianum*) a été interdit dans beaucoup de pays.

Des questions du même genre devraient être posées et répondues au sujet des arbres génétiquement modifiés. Existe-t-il le risque qu'ils affectent négativement les habitats, du point de vue économique, environnemental ou écologique ? Pourraient-ils se propager spontanément ? Leur pollen pourrait-il contaminer d'autres espèces ? Si les réponses à ces questions sont affirmatives, la décision de la CdP8 qui exhorte les pays à appliquer le principe de précaution devrait être revue et remplacée par l'interdiction absolue d'introduire des arbres GM dans l'environnement.

Bien que les espèces plantées puissent se propager spontanément grâce au vent, à l'eau, aux oiseaux ou aux animaux (et la même chose arrive lorsqu'il s'agit d'arbres GM), les plantations elles-mêmes ne sont pas le fruit du hasard, et la recherche en arbres GM non plus. Les deux sont le résultat de décisions prises par les entreprises dans le but d'augmenter leurs profits.

Ainsi, si nous regardons la question de la diversité biologique dans une perspective économique et politique, il devient

évident que les sociétés transnationales sont les espèces exotiques envahissantes les plus dangereuses de toutes. Comme leurs équivalentes naturelles, elles envahissent les terres et les forêts et détruisent les habitats qui permettent à d'innombrables espèces et à la population locale de subsister.

Les exemples présentés dans ce numéro du bulletin (et bien d'autres dans les 125 numéros antérieurs) suffisent à prouver ce qui précède. Les entreprises minières en Inde, au Congo, au Bangladesh, de pâte et papier au Chili et aux États-Unis, pétrolières et forestières en Équateur, produisant de l'huile de palme en Indonésie, toutes, sont en train d'envahir et de détruire des habitats riches en diversité biologique et les moyens de subsistance de la population.

Néanmoins, nous ne demandons pas à l'OSASTT de s'occuper de ce problème fondamental. Ce que nous lui demandons coïncide davantage avec son mandat en tant qu'organe consultatif de la CDB :

- qu'il adopte une définition de forêt d'où les grandes plantations soient exclues ;
- qu'il exhorte la CDB à recommander aux gouvernements de mettre fin à l'expansion des grandes plantations d'espèces d'arbres exotiques en régime de monoculture ;
- qu'il recommande à la CDB d'interdire la plantation d'essences qui se sont déjà avérées envahissantes ;
- qu'il recommande à la CDB d'interdire les arbres GM.

Voilà des résultats possibles de la réunion de l'OSASTT qui seraient très positifs pour la diversité biologique et pour les gens.

[index](#)

LES COMMUNAUTÉS ET LES FORÊTS

– Bangladesh : résistance à l'extraction de charbon à ciel ouvert à Phulbari

En août 2006, cinq personnes ont été tuées par les BDR (Bangladesh Rifles) dans la ville de Phulbari du district de Dinajpur, au cours d'une manifestation massive contre le projet de mine de charbon à ciel ouvert supervisé par la société britannique Asia Energy. Il y a eu des centaines de blessés dans la foule d'environ 50 000 personnes qui s'opposait à la mine. Celle-ci occuperait une zone où il y a plus de cent villages de sept unions, dans quatre Upazilas (Phulbari, Birampur, Nawabganj et Parbatipur) et une partie de l'Upazila de Phulbari Sadar du district de Dinajpur.

En plus d'affecter au moins 17 000 hectares dans quatre sous-districts et de déplacer au moins 350 000 personnes, il faudra creuser un trou de mille pieds de profondeur pour atteindre le riche gisement de charbon ; après 30 années d'exploitation, ce trou contiendra des substances toxiques ; pendant toute la vie utile de la mine il faudra en extraire l'eau pour qu'elle ne s'inonde pas ; elle sera une cause de pollution sonore en raison des explosions régulières de dynamite et de la circulation permanente de camions et de trains, de pollution de l'air par la poussière de charbon, de pollution de l'eau par le lavage du charbon. De surcroît, elle mettra les Sundarbans en danger.

En effet, Philip Gain (1) explique que le charbon sera transporté à travers les Sundarbans (la mangrove la plus large du monde), et qu'il faudra construire de nouvelles voies ferrées et un nouveau port de mer. Le bruit et la pollution de l'eau que provoque déjà le port de Mongla et qui portent atteinte aux animaux, aux plantes et à toutes les formes de vie de la mangrove augmenteront encore en raison des activités de transport qui auront lieu pendant trente ans.

Les manifestations massives de 2006 ont duré plusieurs jours pendant lesquels la petite ville a été paralysée du fait que l'autoroute qui la traverse avait été bloquée. Le gouvernement est finalement arrivé à un accord avec ceux qui réclamaient l'expulsion d'Asia Energy, et il a interdit les mines à ciel ouvert dans le pays.

À présent, un projet de politique gouvernementale en matière de charbon est à l'étude, mais les gens s'y opposent et

accusent le gouvernement provisoire de trahir l'esprit de leur mouvement. En effet, s'il interdit l'exportation de charbon, il permet les mines à ciel ouvert en tant que projets pilotes. Or, d'après ceux qui connaissent la situation de l'intérieur, la mine de charbon de Phulbari pourrait bien tomber dans cette catégorie.

Le documentaire « The Blood Soaked Banner of Phulbari » (le drapeau ensanglanté de Phulbari) peut être visionné en ligne sur : <http://banglapraxis.wordpress.com/2008/01/09/documentary-film-the-blood-soaked-banner-of-phulbari/>.

Article fondé sur : "Residents of Phulbari apprehensive of coal policy", *The New Age*, janvier 2008, <http://banglapraxis.wordpress.com/2008/01/09/residents-of-phulbari-apprehensive-of-coal-policy/> ; (1) "Killings in Phulbari Ignite Unstoppable Protest: Local Communities Stand Strong against Open Cut Mining", Philip Gain, SEHD, <http://www.sehd.org/phulbari/enreport2.html>.

[index](#)

– Inde : raffinerie d'aluminium illégale dans un territoire tribal de l'Orissa

La nouvelle Loi sur les droits forestiers tribaux de l'Inde est entrée en vigueur début 2008. Elle donne aux communautés forestières autochtones le droit de continuer de vivre dans la forêt. Les communautés adivasi ne devront pas être expulsées si elles n'acceptent pas de partir lorsque leur région est déclarée « habitat d'espèces sauvages en danger ». Pourtant, il est fréquent que l'administration des zones boisées et les entreprises essaient de les déplacer, pour entreprendre des activités minières même dans les réserves.

Dans la région montagneuse de Niyamgiri, dont on a vérifié qu'elle était appropriée pour y faire une réserve avec un couloir pour les éléphants, dans le district de Kalahandi de l'Orissa, l'entreprise Vedanta Aluminium (filiale de Vedanta Resources, une société métallurgique et minière britannique) a prévu d'extraire de la bauxite et elle a même construit une raffinerie d'aluminium illégale dans une zone voisine. Par suite des pressions locales et internationales, la demande de permis d'extraction de Vedanta a été refusée par la Cour suprême en novembre 2007. Néanmoins, la Cour a proposé que la mine soit contrôlée par une *Special Purpose Vehicle*, une 'entité à but spécial' créée à cette fin par le gouvernement de l'État d'Orissa, à laquelle participerait Sterlite, elle aussi filiale de Vedanta Resources.

Ce qui suit est un rapport concernant la zone de la raffinerie illégale, publié en décembre 2007 par l'activiste et journaliste indépendante Veera Rönkkö :

« Même avant que la raffinerie de Vedanta à Lanjigarh ne soit en vue, sa présence se fait sentir, car on a les yeux qui brûlent et une sensation désagréable à la gorge.

La raffinerie a été construite dans la zone n° 5, classée comme zone tribale parce que la population indigène y est majoritaire. Les territoires ainsi classés « ne peuvent pas être transférés à des entreprises privées sans le consentement des populations tribales concernées ». Or, les communautés tribales n'ont pas validé le transfert de terres à Vedanta en donnant leur consentement par écrit ; ainsi, l'opération est absolument illégale.

L'occupation de terres boisées exigeant une autorisation du gouvernement de l'Inde, Vedanta a demandé son permis environnemental en déclarant qu'aucune terre boisée n'était nécessaire. Le Comité central de la Cour suprême a considéré ceci « comme une infraction grave aux lois et réglementations », « le permis environnemental [...] ayant été délivré à partir d'informations fausses », et il a « recommandé que le permis pour le projet de raffinerie soit révoqué et la mine [...] interdite ».

Lorsque la Gram Sabha (assemblée villageoise) s'est réunie pour donner son consentement, seul était présent le principal fonctionnaire gouvernemental du district (*district collector*). Les villageois – ceux dont la vie allait être directement affectée par la raffinerie – n'ont jamais été consultés ; ils ne savaient même pas que la réunion aurait lieu.

L'entreprise a deux bassins près de la raffinerie : le bassin aux cendres et le bassin de boue rouge. Le premier est un endroit spectral, dont les rives sont couvertes de poussière gris pâle et où d'autres déchets toxiques s'écoulent constamment dans l'eau par un tuyau ouvert.

Le bassin de boue rouge est caché aux regards par des murs qui l'entourent, et un garde se tient à l'entrée. Il est situé sur les berges du fleuve Vamsdhara, qu'il couvre en partie. Une inondation subite peut provoquer une brèche par laquelle la boue rouge nauséabonde et toxique se déversera massivement dans le fleuve. Cette boue est un mélange de produits chimiques alcalins, fortement toxiques, de métaux lourds et d'éléments radioactifs. Le fleuve est si contaminé maintenant que des personnes et des animaux en sont morts.

De longs tuyaux, qui ont des fuites à divers endroits, parcourent toute la zone et empoisonnent le sol.

Vedanta s'est empressée de faire savoir qu'elle investissait de l'argent pour améliorer la vie des habitants de la zone, mais on n'en trouve aucune évidence à Lanjigarh. Il ne suffit pas de poser quelques affiches et de peindre quelques panneaux de signalisation pour améliorer le niveau de vie des gens. Les emplois créés par la raffinerie ont été donnés à des gens de l'extérieur. Devant le désastre écologique provoqué par Vedanta, les gens des lieux se retrouvent les mains vides, n'ayant obtenu ni travail ni compensation.

Tout près de la raffinerie se trouve le village de Chhatrabur ; ses maisons et ses champs sont aujourd'hui couverts de poudre blanche d'aluminium. Dans ce village, deux personnes sont mortes après s'être baignées dans le fleuve, qui leur a causé de gros furoncles et finalement la mort. On a fait venir le fonctionnaire principal du district pour lui montrer dans quelle condition elles étaient, mais aucune mesure n'a été prise. En ce moment, quatre personnes ont de graves maladies de la peau. Bien d'autres ont des tâches bizarres qu'ils montrent en relevant leurs chemises. Tout le monde a des problèmes aux yeux. En outre, la raffinerie affecte gravement l'agriculture : la production de riz est tombée de 200 kg à 50 kg seulement.

Belamba est un autre village proche, où habitent 35 familles. Au départ, la raffinerie de Vedanta devait y être construite, mais ces gens-là ont refusé de partir, en dépit des harcèlements, des coups et des menaces de mort. Après un an et demi d'opposition, Vedanta a décidé de construire sa raffinerie à un autre endroit où il était plus facile d'obliger les villageois à déménager. Les habitants de Belamba disent, eux aussi, que leur production de riz s'est réduite presque de moitié depuis la construction de la raffinerie, et que là où il tombe des cendres les cultures sont 'brûlées'. Ils doivent conduire leurs vaches plus loin pour qu'elles mangent et boivent, parce que 17 vaches d'autres villages sont mortes après avoir bu l'eau du fleuve. Il paraît que depuis la mort des vaches Vedanta a arrêté de déverser des résidus pendant le jour, mais qu'elle le fait à la nuit noire.

La terre de Vedanta est entourée d'un mur épais qui, à un point donné, s'interrompt soudain sur une courte distance. Là se trouvent la maison et le jardin d'un homme qui a refusé de quitter sa propriété. Quand nous sommes allés le voir nous avons trouvé sa mère qui, effrayée, nous a dit qu'elle ne se rappelait pas le nom de son fils et ne savait pas où il était. Pour ne pas l'inquiéter encore davantage, nous sommes repartis en lui disant que nous voulions seulement féliciter son fils pour son courage.

Derrière la raffinerie se dressent les montagnes de Niyamgiri, menacées aujourd'hui par le projet de Vedanta d'extraire de la bauxite dans une zone de 750 ha couverte de forêts protégées. Ces collines boisées et intactes possèdent une faune riche et variée ; beaucoup d'animaux figurent sur la liste de l'UICN des espèces en péril. De même, de nombreuses plantes rares poussent dans cette région, dont 70 espèces de plantes médicinales de grande valeur. Là trouvent leur source deux fleuves importants, le Vamsadhara et le Nawagali, et trente-six ruisseaux.

Dans la zone prévue pour la mine il y a 120 villages habités par les Jharnca-Khonds (ceux du fleuve) et les Donkria-Khonds (ceux de la montagne), qui risquent de disparaître et n'existent plus que dans cette région. Pour eux, les

montagnes Niyamgiri sont sacrées ; les voyant comme l'origine de la vie, ils leur adressent des prières et ne coupent pas les arbres qui s'y trouvent. Ils vivent à leur manière traditionnelle et subviennent à tous leurs besoins, sauf le sel qui vient de l'extérieur. Dans la forêt, ils cueillent des produits non ligneux, et ils plantent quelques produits comme des ananas, des mangues, des bananes de montagne, du curcuma, des jaques, du millet et quelques légumes pour leur consommation quotidienne.

Le dernier endroit que nous avons visité à Lanjigarh est le lieu de réinstallation des paysans qui ont perdu leur terre. Les maisons sont toutes petites et alignées en rang. La dame de la maison du bout a fait une extension pour avoir un peu plus de place. Elle dit qu'elle est très bien mais qu'elle pense à son village. En parlant, elle semble changer constamment d'avis et de discours, d'une façon très confuse. Il est évident que ces personnes ne sont pas censées dire ouvertement ce qu'elles pensent. Avant, il y avait un garde à l'entrée du village car les gens de l'extérieur n'étaient pas autorisés à entrer. Notre visite attire beaucoup l'attention ; quelques minutes plus tard, un policier arrive pour voir ce qui se passe. Lorsque nous partons, il fait déjà noir et l'air commence à sentir incroyablement mauvais. Les volontaires de la ceinture verte locale nous expliquent que Vedanta lâche beaucoup de gaz pendant la nuit.

Veera Rönkkö, veerapu13@suomi24.fi, et Ville-Veikko Hirvelä, villeveikkoh@gmail.com

Un appel adressé par Les Amis de la Terre Finlande à la Cour suprême de l'Inde le 24 janvier 2008 est disponible sur : http://www.wrm.org.uy/countries/India/Appeal_Niyamgiri.pdf. Pour davantage d'informations sur la région de Niyamgiri et les mines de bauxite veuillez visiter : <http://www.freewebs.com/epgorissa>.

[index](#)

– Liberia : alors, à qui appartiennent les forêts ? Nouvelle publication du SDI et du FERN

En 2003, le Liberia est sorti d'un conflit national et régional qui a duré 14 ans et qui a laissé près de 270 000 morts et 1,5 million de personnes déplacées. Les élections présidentielles de novembre 2005 ont été remportées par Ellen Johnson-Sirleaf, qui est ainsi devenue la première femme présidente de l'histoire de l'Afrique. Le fait que le conflit était dû en partie à l'exploitation effrénée et à la compétition pour les ressources du pays, le bois en particulier, a été bien documenté. Ce facteur, joint à la corruption et à l'appropriation indue des revenus, avait porté l'ONU à appliquer en 2003 des sanctions à l'exportation de bois du Liberia. À la suite d'une enquête qui a montré que l'industrie du bois n'apportait aucun bénéfice réel aux populations locales et que la surface totale des concessions d'exploitation forestière équivalait au double de la surface boisée, l'administration de la présidente Sirleaf a annulé toutes les concessions, suspendu toutes les activités de coupe et adopté un nouveau code forestier.

Malgré ses nombreuses déficiences, ce code stipule qu'une nouvelle loi sur les droits forestiers communautaires doit être approuvée avant la fin 2007, et cela va accélérer la formulation d'un nouveau cadre juridique susceptible de permettre un meilleur partage des nombreux bénéfices que les forêts et d'autres ressources du Liberia ont à offrir.

Une nouvelle étude dirigée par Liz Alden Wily, publiée par l'Institut du développement durable du Liberia (SDI) et par le FERN, énonce clairement les mesures à prendre pour la formulation de cette loi. Le rapport, basé sur des recherches sur le terrain menées par le SDI, décrit le système actuel fondé sur la loi coutumière et dit comment ce système pourrait et devrait être intégré à une loi formelle de manière à assurer que les populations locales deviennent propriétaires des terres qu'elles habitent.

Cette étude est marquante du fait qu'elle rassemble les textes juridiques existants et les nouveaux pour prouver que le respect des droits fonciers est compatible avec la croissance économique. Elle montre clairement la voie à suivre pour adopter une gestion des forêts améliorée et décentralisée, fondée sur les structures locales, et prévient que l'octroi de concessions dans les terres communautaires pourrait déclencher de nouveaux conflits.

Le rapport est disponible sur http://www.fern.org/media/documents/document_4078_4079.pdf et sur www.loggingoff.info, section Liberia. Pour en savoir plus : saskia@fern.org, director@sdiliberia.org.

[index](#)

– Les attentes des ONG libériennes à propos d'un accord de partenariat FLEGT entre l'UE et le Liberia

Les ONG libériennes espèrent que les négociations qui devraient démarrer le printemps prochain entre l'Union européenne (UE) et le Liberia pour conclure un accord de partenariat 'FLEGT' (Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux) soutiendront leur demande de réforme des lois et de respect des droits fonciers des populations locales. Tout accord de partenariat entre l'UE et le Liberia doit partir de la définition d'une législation qui garantisse la bonne gouvernance et accorde aux communautés libériennes un contrôle de longue durée sur les forêts du pays, dont elles sont les gardiennes naturelles. En outre, il est important que le cadre juridique et institutionnel libérien s'aligne sur les principes constitutionnels et les réalités socioculturelles du pays, et sur la législation internationale et les meilleures pratiques. Le rapport du FERN *Forest Governance in Liberia, an NGO perspective* (Le gouvernement des forêts du Liberia, du point de vue des ONG) donne des recommandations détaillées au sujet d'un tel accord.

Si l'accord de partenariat volontaire s'avère inapproprié et ne s'accompagne pas des réformes juridiques et institutionnelles nécessaires, il marquera le début d'un nouveau chapitre négatif de l'histoire du Liberia. Ce pays a grand besoin de progrès visibles pour stimuler la confiance dans le nouveau gouvernement de la présidente Sirleaf et le processus démocratique. La tentation de profiter du patrimoine national pour stimuler la croissance économique et renflouer le trésor public sera sans doute forte, mais les leçons du passé et celles d'autres pays montrent que la vente des forêts anciennes ne réussit même pas à produire les résultats espérés dans l'immédiat. En revanche, le Liberia doit commencer à instituer les mesures nécessaires pour viser le développement à long terme. En ce moment où le pays essaie de se remettre de quatorze années de guerre civile et de décennies de mauvais gouvernement, de corruption et d'une libéralisation commerciale excessive non accompagnée d'un développement significatif, il ne peut pas se permettre un nouveau pas en arrière.

Le rapport sera bientôt disponible sur www.fern.org et www.loggingoff.info. Pour davantage d'informations : saskia@fern.org et director@sdiliberia.org.

[index](#)

– Pérou et Équateur : les derniers Peuples Libres sont harcelés par les entreprises pétrolières et forestières

Fin 2007, le gouvernement du Pérou a autorisé l'exploitation de nouvelles concessions pétrolières dans la province de Loreto, sur la frontière avec l'Équateur, en attribuant les lots 67 et 121 à l'entreprise nord-américaine Barrett Resources Corporation et le lot 39 à la société espagnole Repsol-YPF.

Or ces lots, d'après les preuves présentées en 2003 et 2005 par l'Association interethnique de développement de la forêt péruvienne (AIDSESP), appartiennent au territoire des « Peuples libres »(1) Tagaeri et Taromenane, qui vivent en isolement volontaire. Les preuves en question sont des témoignages concernant plusieurs rencontres oculaires de soldats et d'habitants de la région, et la présence de sentiers, de sons et d'évidences physiques telles que des lances croisées et des céramiques.

L'entreprise pétrolière Barrett prévoit d'installer 8 000 km de lignes sismiques sur une surface relativement réduite, ce qui implique une incroyable intensité, sans précédents dans l'Amazonie péruvienne. Elle prévoit également d'établir 5 bases logistiques, 61 campements et 61 hélicoptères, et d'y amener plus d'un millier de travailleurs, le tout au centre de la zone proposée pour la Réserve territoriale Napo Tigre. Tant de mouvement, de bruit, de déboisement et de

destruction mettraient en péril l'existence des peuples indigènes en isolement volontaire, que les travailleurs pétroliers feraient fuir de leurs territoires de chasse traditionnels, en violation de leurs droits territoriaux, d'après les articles 16 et 18 de la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail. (2)

Il est évident que la présence de ces peuples n'a pas été prise en compte au moment de formuler le programme de prospection sismique. L'étape d'exploration pétrolière implique de parcourir la forêt de sentiers pour faire détoner des charges d'explosifs à peu de distance l'une de l'autre. « Ces explorations transforment la forêt en un papier quadrillé ; à chaque intersection des lignes ils font un trou où ils mettent des cartouches de dynamite qui, en explosant, leur permettent en quelque sorte de faire le dessin du sous-sol » [...] « pour les habitants de la forêt cela représente une toile d'araignée impossible à éviter ». (3)

En outre, Barrett prévoit de faire venir des membres des communautés waorani équatoriennes, de les « entraîner » et de les utiliser comme traducteurs pour pouvoir communiquer avec les Taromenane, en violation manifeste de l'article 3 de la Convention 169 de l'OIT.

L'étude d'impact environnemental ne mentionne aucune précaution pour éviter les rencontres avec les indigènes. Au contraire, elle comporte un plan d'actions à mener après une rencontre « non forcée ». Les rencontres exposent ces peuples à de graves dangers, du fait de leur vulnérabilité extrême, car ils manquent de défenses biologiques contre des maladies courantes, comme la grippe ou la rougeole, que les travailleurs pétroliers pourraient introduire. Des épidémies de maladies de ce genre peuvent décimer rapidement des populations entières, comme c'est déjà arrivé.

La même chose s'est passée en 1955 en Équateur, lorsque des évangélistes nord-américains de l'Institut linguistique d'été envoyaient des cadeaux à un groupe de Waorani au moyen d'un panier qu'ils descendaient d'une avionnette. Par cette méthode ils ont réussi à les amadouer et finalement à les cantonner dans un espace d'un dixième de leur territoire originel, pour que Texaco vienne exploiter impunément leur terre, tandis que la population était décimée par les maladies introduites. À présent, c'est Barrett qui entend leur offrir des colliers, des couvertures, des allumettes, des peignes, etc. ; quant à Repsol, elle prévoit de s'adresser à eux par mégaphone en cas d'attaque, avec des phrases telles que « Quelque chose vous dérange ? », « Nous ne sommes pas après vos femmes, nous avons nos propres femmes chez nous ».

La société pétrolière espagnole Repsol a un sombre dossier au Pérou : violation des droits des travailleurs, licenciements massifs, pollution dans la raffinerie La Pampila. Tout comme Pluspetrol, elle a déversé 5 500 barils de pétrole dans le fleuve Marañón, dans la forêt du nord du Pérou, affectant la Réserve Pacaya Samiria et les villages de Cocamas-Cocamillas. Au cours du projet Camisea, on a rapporté des agressions aux communautés machiguengas et des atteintes à des populations indigènes non contactées, aux réserves de Nahua et Kugapakori et à des sites sacrés tels que le cañon Pongo de Mainique et la réserve communale de Vilcabamba « Pavilk Nikitine » (Oilwatch, 2002).

D'autre part, les peuples indigènes tagaeri et taromenane en isolement volontaire sont nombreux au-delà de la frontière. L'État équatorien a démarqué pour leur survie une zone intangible de 650 000 hectares située entre les fleuves Curaray et Nashiño. Or, malgré la création de cette zone où toute activité est interdite, les membres de ces clans continuent de subir les pressions de l'extraction de ressources naturelles dans leur territoire. La présence d'empreintes, d'ustensiles et d'autres objets de valeur anthropologique tout le long du fleuve Nashiño et aux cours moyen et supérieur du Curaray (du côté péruvien) permet de supposer que certains membres de ce groupe sont en train de fuir le harcèlement qu'ils subissent du fait de la chasse et de la coupe illégale de bois dans la partie équatorienne de leur territoire.

La Commission interaméricaine des droits de l'homme a défini les mesures de précautions que l'Équateur devrait prendre pour la protection des « Peuples libres ». À ce jour, elles se sont traduites par des plans d'action qui sont restés sur le papier, tandis que les menaces restent quotidiennement présentes dans la forêt. Cette situation se complique encore plus du fait de la présence à la frontière des deux entreprises pétrolières et, pire encore, à cause

des déclarations du gouvernement du Pérou, suivant lequel il n'existe pas de preuves fermes de la présence de peuples isolés dans cette région du pays. L'attribution des lots 67 et 121 à l'entreprise Barrett et du lot 39 à Repsol met en danger la zone intangible, déjà fragile, établie par l'Équateur pour protéger les Tagaeri et les Taromenane.

Finalement, il faut souligner qu'aucun mécanisme n'a évité que le contact avec des étrangers n'aboutisse à la disparition de ces groupes humains à cause de la propagation de maladies ou des affrontements violents qui ont été largement documentés. Par conséquent, la seule mesure efficace pour la survie de ces cultures consiste à éviter le contact, à respecter leur territoire, l'usage que ces peuples font de leurs ressources et leur droit à décider librement de rester isolés.

Nathalia Bonilla, Campagne pour les forêts, Acción Ecológica, Équateur, foresta@accionecologica.org

(1) Nom donné à ses frères par la Nation Waorani de l'Équateur.

(2) Lettre de Finding Species au ministère de l'Environnement du Pérou, 2007.

(3) Cabo de Villa Miguel Angel, 1997, LA SELVA DE LOS FANTASMAS ERRANTES. Cicame, Pompeya, Équateur (pages 33-34).

[index](#)

– République démocratique du Congo : la guerre de pillage

Les gros titres des principaux journaux et magazines dépeignent la crise du Congo comme allant de pair avec la notion préconçue de l'Africain « sauvage » et « dépravé », disent Maurice Carney et Carrie Crawford, membres des Amis du Congo (FOTC), dans leur article « Les victimes de la lutte pour les ressources du Congo » (http://friendsofthecongo.org/commentaries/congo_casualties.php). Ce faisant, « les principaux médias d'Occident se rendent complices d'un des vols de ressources les mieux documentés du 20^e siècle, qui se poursuit à l'aube du 21^e siècle ».

Les auteurs rappellent à juste titre que « les conflits qui ont abouti à des viols brutaux et des tueries épouvantables sont inextricablement liés au pillage du Congo ». Ils ajoutent que « la persistance du conflit est souvent attribuée aux milices Hutu qui ont fui le Rwanda en 1994 après le génocide commis dans ce pays. En fait, cela n'est qu'une partie de l'histoire et n'en donne pas un panorama complet. Il faut se rappeler, à toutes fins utiles, que le Rwanda a contrôlé l'Est du Congo de 1996 à 2002, soi-disant pour poursuivre les génocidaires Hutu, dénommés l'Interhamwe. Pourtant, c'est avec l'Ouganda que le Rwanda a eu l'affrontement militaire le plus important, à l'intérieur du Congo, avec pour enjeu le contrôle des vastes concessions de diamants de Kinsangi, à des centaines de kilomètres du lieu où se trouvaient les redoutables génocidaires Hutu. Donc, si la présence Hutu au Congo est bien un problème, elle est loin d'expliquer l'origine de la violence et des crimes dans ce pays ».

L'article signale que « lorsque les organisations humanitaires cherchent des fonds pour aider les femmes et les enfants violés et brutalisés au Congo, elles devraient commencer par les entreprises qui font la queue pour y dérober des fortunes, tandis que 80 % des Congolais vivent avec moins de 30 cents par jour. Parallèlement à l'orgie de tueries et de viols il existe ce qu'un magnat a appelé une fête. Gerhard Kemp, de la Rand Merchant Bank de Johannesburg (Afrique du Sud), aurait dit : « Le Congo possède tant de richesses minérales qu'il est impossible de ne rien faire. Personne ne veut arriver le dernier à cette fête ».

L'article cite aussi un rapport de 2007 de l'ICG qui dit que « les États-Unis, le Canada, l'Afrique du Sud et la Belgique ont été les premiers à essayer de contrôler les réserves stratégiques de cuivre, de cobalt et d'autres minéraux, et d'empêcher la Chine d'y avoir accès ». Le même rapport dit que « la célébration publique organisée en août 2005 par l'ambassadeur des États-Unis pour fêter l'acquisition des concessions de Tenke-Fungurume par la Phelps-Dodge [actuellement Freeport-McMoran Copper & Gold], et la cérémonie grandiose qui a eu lieu à Kolwezi en 2006 pour la

réouverture de la mine Kamoto, à laquelle ont assisté des représentants de la Belgique, l'Union européenne, le Canada, la France, l'Angola et même les Nations unies » a révélé que le principal intérêt des diplomates occidentaux présents au Congo, censément pour contribuer au processus démocratique, était d'ordre économique.

Il n'est pas inutile de rapporter le commentaire d'un lecteur congolais vivant à Los Angeles, au sujet de la visite du PDG de Freeport-McMoran Copper & Gold Inc. au président Joseph Kabila : « Cela ne fait que confirmer ce qu'on a toujours dit de Joseph Kabila : il ne s'intéresse qu'aux entreprises minières. Celles-ci peuvent bien apporter des emplois ou un peu d'argent à la population mais, à l'heure de vérité, il n'y a que leurs actionnaires qui comptent. Joseph Kabila va tout faire pour que ces actionnaires soient satisfaits, tandis que les Congolais qui, eux aussi, ont besoin de considération et de protection, sont voués à l'extermination dans l'Est du Congo » (http://www.eacourier.com/articles/2007/10/29/local_news/doc47228e6172be8078788651.txt).

D'après Global Witness, dans cette affaire « le Congo n'était propriétaire que de 17,5% de ses propres ressources et se retrouvait dans une position telle qu'il risquait même de ne rien gagner. Néanmoins, l'agence gouvernementale nord-américaine Overseas Private Investment Corporation (OPIC) a fourni une assurance-risque à un projet d'investissement de la Freeport-McMoran d'un milliard de dollars ».

L'article de FOTC déplore que « du fait des forts intérêts dans les ressources du Congo, les Congolais ont tout contre eux. Les dés sont jetés, et les Congolais ne feront que s'appauvrir de plus en plus pendant plusieurs générations. Ces contrats odieux seront en vigueur pendant 30 ou 40 ans, avec l'appui de la législation internationale. La Banque mondiale a défini dès 2002 les directives forestières et minières du Congo, à partir d'un modèle néolibéral qui exige de vendre au rabais les richesses du pays à des intérêts privés ».

Et il ajoute : « En voyant ce qui se passe au Congo nous pouvons grincer des dents ou nous couvrir les yeux, mais l'image désagréable qui est souvent omise ou obscurcie, surtout par les grands médias, est la forte responsabilité des entreprises qui nous approvisionnent en téléphones mobiles, consoles de jeux, ordinateurs portables et autres gadgets et qui tirent profit des malheurs de ce pays ».

Les auteurs concluent : « si la communauté mondiale jouait un rôle constructif au Congo, les Congolais s'occuperaient du reste et produiraient des leaders capables de représenter leurs intérêts et d'apporter la réconciliation, la justice et la prospérité à ce pays si important situé au cœur de l'Afrique ».

Article fondé sur : "Casualties in the Scramble for Congo's Resources", Maurice Carney et Carrie Crawford, FOTC, 17 décembre 2007, adresse électronique info@friendsofthecongo.org, http://friendsofthecongo.org/commentaries/congo_casualties.php.

[index](#)

LES COMMUNAUTÉS ET LA MONOCULTURE D'ARBRES

– Chili : Patricia Troncoso, symbole de la lutte des Mapuche contre un gouvernement au service des entreprises forestières

La jeune dirigeante mapuche Patricia Troncoso est en grève de la faim depuis le 10 octobre 2007. Patricia est en prison, condamnée à une peine de 10 ans et un jour, accusée d'incendie terroriste de la propriété Poluco Pidenco. Cet incendie eut lieu en décembre 2001 et ses auteurs présumés furent jugés avec l'intervention de « témoins sans visage », c'est-à-dire anonymes, en application de la loi antiterroriste approuvée pendant la dictature militaire. Leur procès fut donc dépourvu de toute garantie, malgré le fait que le Chili avait ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Le cas de Patricia n'est pas unique. Dans les prisons d'Angol, Victoria, Lebu, Concepción, Temuco et Traiguén se trouvent plus de 20 prisonniers politiques mapuche, et la plupart d'entre eux ont été jugés suivant la législation antiterroriste de l'époque de Pinochet.

À ce qui précède s'ajoute l'atrocité toute récente du meurtre de Matías Catrileo, un jeune mapuche de 22 ans, abattu par le dos par la police chilienne le 3 janvier 2008.

Rien de tout cela n'est le fruit du hasard. L'État chilien s'est mis au service des entreprises forestières et, tandis que la police réprime, torture et tue, le pouvoir judiciaire criminalise la lutte des Mapuche. L'historien Víctor Toledo Llancaqueo dit à ce propos : « Le cas mapuche est un exemple de la criminalisation de la contestation sociale, il s'agit d'un processus politique, médiatique et juridique qui, en étiquetant comme délits les actes contestataires, cherche à sortir le conflit social de l'arène politique pour le situer dans le domaine pénal. L'objectif est de mettre en marche le pouvoir punitif de l'État pour neutraliser, discipliner ou anéantir la contestation ».

Toledo Llancaqueo ajoute que « les médias et les secteurs de droite ont joué un rôle-clé dans le processus de criminalisation de la contestation mapuche. Face à la mobilisation indigène, ils ont tout fait pour la délégitimer, pour la pénaliser et pour la faire considérer comme une affaire de sécurité. De leur côté, les entreprises forestières ont subi les effets du conflit avec les communautés mapuche sur leur image. Accusées de dégâts écologiques et de répression d'indigènes au moyen de gardes privés, elles risquaient de perdre certains marchés. Devant cette situation, les grands groupements forestiers ont fait pression sur le gouvernement et sur l'opinion publique pour que les conflits soient résolus pénalement. On a donné des proportions excessives aux conséquences économiques de la contestation mapuche et au délit d'incendie. (Version intégrale du document : <http://bibliotecavirtual.clacso.org.ar/ar/libros/osal/osal22/CDH22Toledo.pdf>)

Tandis que l'État et les médias font de leur mieux pour dissimuler l'existence du peuple mapuche qui lutte pour récupérer ses territoires ancestraux, aujourd'hui occupés par des entreprises forestières, la répression et la criminalisation dont il est objet s'aggravent de jour en jour. Cependant, la solidarité avec lui croît aussi, et de plus en plus de Chiliens se mobilisent pour défendre ses droits. En une déclaration récente, ils affirment que « tant le meurtre de Matias – dont nous espérons que l'auteur matériel recevra une sanction exemplaire de la Justice – que le traitement injuste des prisonniers mapuche sont le fruit d'une politique de répression systématique des communautés mapuche, exercée par l'État chilien au profit des intérêts des entreprises forestières, électriques et latifundistes ; cette politique ne coïncide pas avec les positions adoptées par notre pays dans les organismes et forums internationaux ». Ils demandent « au gouvernement de mettre fin à cette situation d'injustice institutionnalisée et d'adopter une politique active de respect et de défense des droits humains et ancestraux du peuple mapuche ». (Version intégrale de la déclaration : http://www.wrm.org.uy/paises/Chile/Declaracion_2008.html)

De sa prison, et après plus de trois mois de grève de la faim, Patricia Troncoso dit au peuple chilien et au monde « que la violence illégitime de l'argent et du pouvoir, que cette incarcération, que la persécution, la criminalisation de notre cause et la brutalité policière ne sont pas la manière de résoudre le problème historique et politique avec notre peuple. Parce que, tandis que vous, messieurs les politiciens, vous passez, les Mapuche continuent de germer et de croître pour les générations futures. Et les Mapuche continueront de résister à votre arrogance et à votre domination. Nous continuerons de lutter, nous continuerons de résister, et nous savons que si l'un de nous tombe, dix autres se lèveront ». (Vidéo du message : http://www.wrm.org.uy/Videos_Esp/Patricia_Troncoso.html)

Patricia est devenue le symbole de la lutte d'un peuple qui a démontré à maintes reprises la vérité des paroles par elle prononcées : pour chaque Mapuche tombé, dix autres se sont levés. Et ils continueront de le faire jusqu'à obtenir justice.

Ricardo Carrere, WRM, rcarrere@wrm.org.uy

[index](#)

– L'industrie papetière et les plantations de pins dans le Sud des États-Unis

La capacité de consommation des États-Unis est légendaire. Bien que notre population figure à la troisième place, loin derrière celles de la Chine et de l'Inde, nous consommons plus que n'importe quel autre pays du monde. Cela est vrai aussi dans le cas du papier : un Nord-américain consomme en moyenne 300 kg de papier par an, dépassant de beaucoup la consommation des habitants des autres pays. Pour information, disons qu'aux États-Unis on estime que le minimum requis pour satisfaire les besoins de lecture et écriture et de communication est de 30-40 kilos par personne.

Ce que la plupart des gens ne savent pas est que, si nous importons du papier de partout, en particulier du Brésil, du Canada et de l'Indonésie, le Sud des États-Unis est de loin la première région papetière : 15 % du papier du monde y sont produits. Cette production massive s'accompagne des habituelles pratiques forestières destructrices, de la coupe rase sur de grandes étendues qui atteignent des milliers d'hectares à l'exploitation de forêts en danger et à la transformation de nos forêts indigènes naturelles en plantations de pins stériles.

Il existe aux États-Unis plus de 32 millions d'acres (près de 13 millions d'hectares) de plantations de pins. Ces dernières années, la plupart de ces plantations ont été établies aux dépens des forêts indigènes. En plus de transformer nos forêts d'une diversité incroyable en cultures agricoles, nous aggravons encore les choses en y appliquant massivement des engrais et des herbicides chimiques. Depuis 1999, les États-Unis ont utilisé dans les plantations plus de produits chimiques que tout le reste du monde, empoisonnant les rivières, l'eau potable, le bétail et la population.

Les lecteurs du bulletin du WRM savent sans doute que la Dogwood Alliance, une coalition de plus de 70 organisations, s'efforce de mettre fin aux pratiques destructrices de l'industrie papetière. À l'heure actuelle, nous nous concentrons sur la région des marais du sud qui s'étend sur la plaine côtière atlantique, de la Virginie à la Géorgie, et où les effets de l'industrie du bois ont été particulièrement graves.

La plaine littorale atlantique est l'une des régions les plus diverses de l'Amérique du Nord : elle comprend aussi bien les savanes de pins des marais (*Pinus palustris*) que les forêts des terres alluviales, et des écosystèmes uniques comme celui de Carolina Bays, où l'on trouve beaucoup de plantes et d'animaux qui n'existent nulle part ailleurs dans la planète.

Un exemple unique est la savane de pins des marais ; ceux-ci mettant de 100 à 150 ans à atteindre leur taille maximale, ils ne sont pas appropriés pour les industries du bois et du papier. Ces forêts résistantes au feu incluent une trentaine d'espèces en danger qui dépendent d'elles pour survivre.

Cette région est aussi le foyer de la dionée attrape-mouches, une plante carnivore qui attrape et mange des mouches et des arachnides. On ne la trouve que dans une petite zone marécageuse située dans le Sud-Est de la Caroline du Nord et le Nord-Est de la Caroline du Sud.

Cette région si riche est gravement menacée par l'industrie de la pâte et du papier, et surtout par des entreprises comme International Paper qui y possède trois usines de fabrication d'emballages. Nos forêts sont abattues, réduites en particules et transformées en pâte pour fabriquer le papier dans lequel sont présentés des produits tels que les *fast-foods*. C'est une vraie tragédie.

Les causes principales de la disparition des zones humides d'eau douce du Sud des États-Unis sont le creusement de canaux et le drainage. Cette région a été particulièrement frappée. Les zones humides sont indispensables pour le contrôle des inondations, pour éviter l'effet des orages, pour filtrer l'eau potable et comme habitat d'innombrables

espèces animales. Or, de larges canaux ont été creusés au fil des ans pour drainer l'eau des marais, de manière à assécher le sol pour y planter une essence à croissance rapide, *Pinus taeda*, que l'on peut récolter tous les 12 ans.

Ces derniers mois, la région a subi une forte sécheresse qui a permis d'exploiter la forêt marécageuse à des endroits jamais touchés auparavant. Nous nous retrouvons devant une crise écologique qui n'augure rien de bon pour l'avenir de la faune, la flore, les marais et les personnes qui en dépendent, car moins de 10 % de ces forêts sont protégées.

La Dogwood Alliance prévoit de consacrer les prochaines années à lutter pour la protection de cet endroit d'une importance si critique et pour enrayer l'invasion des plantations de pins. Nous ferons campagne pour que quelques-unes des plus grandes entreprises du monde, Mc Donalds, Taco Bell, Unilever et d'autres encore, arrêtent d'acheter leurs emballages dans cette région si spéciale, commencent à utiliser moins de papier et, le cas échéant, recourent au papier recyclé. En nous attaquant à ces grandes sociétés nous avons l'espoir de protéger les forêts de notre région mais aussi de pousser d'autres entreprises à revoir leur mode de fonctionnement, de manière à protéger d'autres forêts importantes et les communautés qui en sont tributaires dans le monde entier.

Scot Quaranda, Dogwood Alliance, scot@dogwoodalliance.org

[index](#)

– Indonésie : ce grand producteur d'huile de palme est-il aussi un grand émetteur de gaz à effet de serre ?

L'Indonésie, l'un des premiers producteurs d'huile de palme, a atteint en 2006 une production de 16 millions de tonnes, après avoir triplé, entre 1995 et 2005, la superficie plantée de palmiers.

Le gouvernement du pays avait suspendu la transformation des forêts domaniales en plantations agricoles, quoique sans préciser pendant combien de temps ni s'il s'agissait d'interdire la conversion des forêts ou d'interdire que celles-ci soient reclassées pour permettre d'y faire des plantations (Cf. Bulletin n° 124 du WRM). Pourtant, la politique du pays en matière d'huile de palme semble être d'en accroître toujours la production. Il est prévu d'ajouter 10 ou 11 millions d'hectares aux six millions déjà plantés de palmier à huile pour répondre à la demande mondiale.

L'huile de palme est utilisée dans de nombreux produits alimentaires et biens de consommation, et elle est en outre l'une des matières premières principales du biodiesel, à présent en plein essor. Début 2007, l'Union européenne s'est fixé l'objectif de porter à 10 %, d'ici à 2020, la part des biocarburants dans les carburants utilisés pour le transport.

Pour porter la production d'huile de palme de l'Indonésie à 40 millions de tonnes d'ici à 2020, il s'avère nécessaire d'ajouter près de 300 000 ha par an de nouvelles plantations. D'après un rapport du ministère des Forêts indonésien et de l'Union européenne cité dans un article d'Hilary Chiew (1), il sera inévitable que la plupart des nouvelles plantations soient établies dans des zones humides, puisque les terres sèches, quoique plus désirables, sont déjà occupées.

Le fabricant indien d'huile comestible Jhunjhunwala Vanaspati Ltd a récemment annoncé son projet d'acheter 20 000 hectares de plantations de palmier à huile en Indonésie, pour un montant de 38 millions de dollars. D'après Reuters (2), le directeur de l'entreprise, S.N. Jhunjhunwala, a dit qu'ils « cherchaient des plantations vierges ou en production en Indonésie ». Pour cette entreprise indienne, l'opération a deux objectifs. Premièrement, il s'agit de baisser les coûts. Le coût de production des huiles comestibles est en train d'augmenter ; en achetant des plantations à l'étranger, les entreprises indiennes peuvent réduire les frais d'importation de l'huile de palme crue.

D'autre part, en Indonésie ces entreprises évitent la législation qui les empêche d'acquérir en Inde les grandes étendues dont elles ont besoin. Ainsi, elles se dirigent vers des pays du Sud-Est ou d'Amérique du Sud, où les réglementations sont moins strictes.

Pourtant, cette belle affaire pèse lourd sur les habitants et l'environnement. Presque un quart des plantations de palmier à huile de l'Indonésie sont établies dans la province de Riau, où abondent les tourbières. Ces tourbières riches en carbone sont asséchées et brûlées à cette fin, lâchant dans l'atmosphère d'énormes quantités de dioxyde de carbone. D'après Wetland International, c'est la raison pour laquelle l'Indonésie est troisième parmi les principaux émetteurs de gaz à effet de serre et responsables du réchauffement planétaire, après les États-Unis et la Chine.

L'Agence indonésienne d'évaluation et application technologique (BPPT) allègue que les calculs n'ont pas tenu compte de la capacité d'absorption de carbone des forêts indonésiennes, qui réduit le résultat final.

Que le pays figure troisième ou quatorzième sur la liste des principaux émetteurs, la destruction des forêts tropicales pour la plantation de palmier à huile représente, comme le signale le Rapport sur le développement humain 2007/2008 du PNUD, « l'érosion d'une ressource qui joue un rôle vital dans la vie des pauvres, dans le système écologique et dans la biodiversité ». Le rapport du PNUD reconnaît de même que « l'expansion rapide du marché [de l'huile de palme] est allée de pair avec l'érosion des droits des petits exploitants agricoles et des peuples premiers ». Donc, pour qui l'affaire est-elle bonne ?

Article fondé sur des informations tirées de : (1) "Eco-conscious palm oil", Hilary Chiew, The Star Online, <http://thestar.com.my/lifestyle/story.asp?file=/2008/1/1/lifefocus/19561783&sec=lifefocus> ; (2) "India firm eyes oil palm plantations in Indonesia", Reuters, <http://in.news.yahoo.com/071121/137/6nj6g.html> ; "Indian firms scout for farms overseas", M.R. Subramani, The Hindu Business Line, <http://www.thehindubusinessline.com/2007/12/03/stories/2007120350860500.htm> ; Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008, PNUD, http://hdr.undp.org/en/media/hdr_20072008_fr_complete.pdf.

[index](#)

– Zimbabwe : des plantations d'arbres pour accumuler des crédits d'émission de gaz à effet de serre

Dans le bulletin du mois dernier du WRM, numéro 125, nous avons parlé de la 12^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques qui avait eu lieu à Bali, en Indonésie, en décembre 2007. À cette occasion, nous avons signalé que certaines décisions du Conseil d'administration du MDP risquaient d'attirer davantage de projets de plantation d'arbres : l'élimination des restrictions destinées à éviter que des forêts soient abattues pour les remplacer par des monocultures sponsorisées par le MDP, et l'élargissement des dimensions des projets de plantation d'arbres habilités à se porter candidats au MDP avec des démarches simplifiées et moins d'exigences en matière d'évaluation des impacts écologiques et sociaux.

La tendance que nous avons annoncée semble commencer à se manifester au Zimbabwe.

Un article paru dans The Herald du 11 janvier 2008 (1) annonce que « le gouvernement du Zimbabwe a commencé à recevoir des demandes de renseignements de la part d'investisseurs des pays industrialisés qui veulent accumuler des crédits d'émission de gaz à effet de serre en vertu du Protocole de Kyoto de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, a dit cette semaine un fonctionnaire gouvernemental ».

D'après le journal, ce fonctionnaire aurait dit que « Les investisseurs ont manifesté leur intérêt à mettre en œuvre des projets de boisement et de reboisement dans la province centrale de Mashonaland, à Murehwa, Mutoko et Uzumba-Maramba-Pfungwe ».

Le parlement du Zimbabwe a voté à l'unanimité, le 6 décembre dernier, la ratification du protocole, et les demandes d'information ont commencé à arriver avant et après cette ratification.

Le gouvernement du Zimbabwe semble s'être tout à fait engagé dans le commerce du carbone et se montre enthousiaste au vu des devises étrangères qu'il obtiendrait à court terme en affectant de vastes étendues de terre à des plantations d'arbres exotiques et indigènes génératrices de crédits d'émission. The Herald indique qu'une tonne de dioxyde de carbone stocké se vend à l'heure actuelle entre cinq et sept euros.

Les estimations chrématistiques comme celle-ci se sont avérées fausses pour les peuples dont la subsistance dépend de la terre et de l'eau. À moins de freiner l'invasion des terres agricoles, des forêts et des zones humides par des plantations d'arbres en régime de monoculture, toute la planète se retrouvera dans la même situation dans un avenir assez proche.

(1) "Country to Reap Investment from Protocol", *The Herald (Harare)*, 11 janvier 2008, <http://allafrica.com/stories/200801110193.html>.

[index](#)

LES ARBRES GM

– Aotearoa / Nouvelle-Zélande : les arbres GM de Scion ont été abattus !

L'entreprise néo-zélandaise Scion fait, depuis 2003, des essais en plein champ de plantation de pins *radiata* et d'épicéas norvégiens génétiquement modifiés, dans ses installations de recherche de Rotorua. Ces arbres GM contiennent des gènes rapporteurs, des gènes de résistance aux herbicides et des gènes qui, d'après Scion, « sont susceptibles d'affecter le développement floral ». Il est prévu que l'essai dure 22 ans, mais aucun des arbres ne restera en place pendant plus de 10 ans.

En janvier 2008, quelqu'un est entré dans le lieu d'expérimentation de Scion en creusant un passage sous la clôture. Dix-neuf arbres GM ont été abîmés, mais apparemment personne ne sait si on en a emporté des parties. Le protestataire (ou les protestataires) a laissé une pelle portant un autocollant où on lisait «Nouvelle-Zélande sans OGM ».

La Soil and Health Association (Association Sol et Santé), une ONG néo-zélandaise fondée en 1941, fait campagne depuis quelque temps pour qu'on mette fin à l'essai d'arbres GM et qu'on enlève les arbres. Peu après l'atteinte aux arbres, cette association a publié un communiqué de presse où elle disait que Scion devrait abattre ses arbres GM et que, les lapins ayant creusé un tunnel sous la clôture qui entoure le champ, il existait le risque que du matériel végétal GM ait été emporté à l'extérieur.

Scion reconnaît qu'il y a des lapins dans le site de l'essai, mais allègue qu'ils ne peuvent pas en sortir parce que la clôture pénètre dans la terre jusqu'à une profondeur d'un mètre et demi. L'entreprise n'explique pas comment ces lapins sont entrés. Steffan Browning, de la Soil and Health Association, a visité le site en novembre 2007. Il a trouvé des évidences de la présence de lapins à l'intérieur et à l'extérieur. Il a fait des photos d'un « trou visible dans la clôture et au-dessous d'elle, lequel, de toute évidence, était là depuis un certain temps ».

En application des normes de l'organisme chargé de la gestion des risques environnementaux (ERMA), Scion est censée inspecter la clôture chaque semaine. Le rapport 2007 de Scion à l'ERMA ne mentionne pas les lapins.

Claire Bleakley, de l'organisation Nouvelle-Zélande sans OGM (GE Free NZ), dit dans un communiqué de presse : « Chaque année, GE Free NZ soulève le problème du respect des normes mais personne ne nous écoute. Il faut espérer qu'aucun matériel GM n'a été sorti des installations. La responsabilité de cette négligence revient en partie aux services de surveillance et d'inspection ».

Browning remarque que « l'ERMA n'a jamais refusé aucune demande d'essai en champ ». Il signale qu'il existe un conflit d'intérêts, puisque « certains décideurs de l'ERMA [sont] des employés d'autres CRI [Institutions de Recherche de la Couronne] qui font des expériences en OGM ».

Les Verts néo-zélandais ne sont pas surpris que l'essai d'arbres GM attire des contestations de ce genre. « C'est un peu comme les streakers à un ODI de cricket », dit un message posté sur le blog des Verts. Browning précise que la Soil and Health Association n'approuve pas les actions illégales, mais il a dit à Radio New Zealand : « J'ai du mal à être en désaccord avec les motivations de ceux qui ont fait ce qu'ils ont fait. Il faudrait savoir ce qu'ils ont fait vraiment et, au cas où ils auraient sorti du matériel, s'ils l'ont traité avec responsabilité ».

D'après la New Zealand Press Association, les scientifiques sont indignés : « La destruction délibérée d'arbres génétiquement modifiés chez Scion est de l'éco-terrorisme, une destruction de connaissances et d'opportunités pour tous les Néo-zélandais », a dit William Rolleston, président du Life Sciences Network, un groupe de pression favorable aux OGM. Scion est membre de ce réseau.

Dans un article publié en 2002 dans le magazine New Zealand Forest Industries, Christian Walter, chercheur de haut niveau chez Scion, explique la justification que donne l'entreprise à son expérimentation en arbres GM : « Nous devons parvenir à bien comprendre les risques potentiels associés aux OGM dans le domaine forestier et comment les atténuer, avant que toute commercialisation puisse avoir lieu. Cela implique inévitablement de faire des essais en plein champ ».

Elsbeth MacRae, directrice de la recherche en biomatériels du groupe Scion, dit que « l'objectif spécifique de cet essai est d'analyser les impacts éventuels des arbres GM sur l'environnement. Pour le moment, les résultats montrent que les populations microbiennes du sol et la diversité biologique des insectes dans un essai de pins GM n'ont pas été affectées ». Pourtant, l'essai en question ne concerne que quelques dizaines d'arbres. De toute évidence, l'effet sur l'environnement d'une plantation industrielle de pins GM serait tout à fait différent, et l'expérience serait bien plus dangereuse. Comme dit Felicity Perry, de la People's Moratorium Enforcement Agency, faire des essais à ciel ouvert d'arbres GM équivaut à « provoquer un incendie en forêt pour savoir comment il brûle ».

Scion a signé un contrat avec la société de recherche en arbres GM ArborGen, qui appartient à International Paper, MeadWestvaco et Rubicon. Scion fait des recherches en laboratoire visant à produire des arbres GM qui soient plus faciles à transformer en pâte. « Dans le cadre de nos activités commerciales, Scion fournit à ArborGen des services de recherche et développement pour l'assister dans son programme d'amélioration des arbres », dit MacRae. « Nous pouvons confirmer que nous assistons ArborGen dans ses recherches en arbres GM ».

Les arbres GM de Scion ne sont pas les bienvenus en Nouvelle-Zélande. « La destruction d'arbres GM à Rotorua met en lumière l'opposition à la manipulation génétique qui existe en Aotearoa / Nouvelle-Zélande. Du moment que l'ERMA n'empêche pas que le matériel GM se répande dans l'environnement, les habitants d'Aotearoa doivent intervenir », dit Felicity Perry, de la People's Moratorium Enforcement Agency. « L'écrasante majorité des habitants d'Aotearoa s'oppose à l'existence d'OGM dans le pays ».

Chris Lang, <http://chrislang.org>

[index](#)

– Brésil et Chili : la recherche en arbres transgéniques soulève des inquiétudes

En Amérique latine, deux pays sont leaders en biotechnologie appliquée à la recherche en arbres transgéniques pour leur donner certaines caractéristiques qui facilitent leur plantation en régime de monoculture à grande échelle.

Au Brésil, la Commission technique nationale de biosécurité (CTNBio), organisme responsable de la technique de l'ADN recombinant – qui implique la manipulation de gènes – a approuvé, en juin 2007, les normes pour les essais en plein champ d'eucalyptus transgéniques en vue de leur commercialisation.

La CTNBio a déjà reçu 24 demandes d'approbation d'eucalyptus transgéniques. Certaines modifications génétiques concernent l'augmentation du volume des plantes, d'autres la réduction et la modification de la lignine (demande d'International Paper do Brasil Ltda.), la modification de la teneur en cellulose (demande de Suzano Bahia Sul Papel e Celulose), l'amélioration de la qualité du bois (demande d'Allelyx Applied Genomics) et la résistance au glyphosate (demande de l'Université fédérale de Viosa).

L'entreprise ArborGen Tecnologia Florestal Ltda figure elle aussi parmi celles qui demandent l'autorisation de planter une variété d'eucalyptus transgénique modifiée pour produire des arbres possédant moins de lignine (la substance qui donne à l'arbre sa dureté), ce qui permet de réduire le coût de la fabrication de pâte à papier.

L'industrie de la pâte réduirait ses coûts pour deux raisons : parce qu'on obtiendrait davantage de pâte par tonne de bois, et parce que le processus d'obtention serait plus efficace, du fait qu'il y aurait moins de lignine à séparer.

Depuis quelque temps, l'engouement pour les agrocarburants, dont l'éthanol, est venu contribuer à l'essor des eucalyptus transgéniques. La lignine et la cellulose sont les principaux composants du bois ; un arbre transgénique à faible taux de lignine faciliterait l'obtention de cellulose, la matière première pour la fabrication d'éthanol. D'après Rel-Uita, les entreprises du secteur des agrocarburants sont très désireuses de planter des arbres transgéniques en Amérique latine.

Maria Rita Reis, avocate de l'ONG Terra de Direitos, est d'avis que la CTNBio subit les pressions du marché et « n'a pas été capable d'analyser en profondeur les questions de biosécurité qui seraient de son ressort, par exemple, la possibilité de la coexistence de cultures transgéniques et non transgéniques. Jusqu'à présent il y a eu très peu de discussions sur les droits des agriculteurs et des consommateurs qui ne veulent ni consommer ni planter des OGM » (<http://www.rel-uita.org/agricultura/transgenicos/brasil-eucliptus-transg.htm>).

La manipulation génétique qui est à l'origine des variétés transgéniques comporte plusieurs risques, dont certains concernent la possibilité de contamination d'autres cultures, laquelle serait néfaste dans le cas des arbres destinés à l'industrie du meuble ou dans celui des arbres fruitiers. Il existe des risques pour l'apiculture également.

Au Chili, déjà en 2004 l'entreprise GenFor promettait de développer des pins résistants à la tordeuse des pousses de pin (*Ryacionia buoliana*) qui endommage gravement les plantations de cette essence.

En août 2007, un grand consortium forestier a été constitué (Consortio Genómico Forestal S.A.), qui opère depuis le Centre de biotechnologie de l'Université de Concepción, dans la région du Bio Bio.

Les consortiums de ce genre, qui fonctionnent en général comme des entreprises de recherche, reflètent les liens étroits qui existent actuellement entre les universités et les entreprises, avec l'aide de l'État. Celui-ci transfère des fonds aux universités pour qu'elles planifient l'affaire avec les entreprises du consortium, lesquelles sont, à leur tour, essentielles pour obtenir le financement étatique.

Dans le cas du Consortio Genómico Forestal S.A., les chercheurs des entreprises forestières qui en font partie (Forestal Arauco et Forestal Mininco) représentent près de 60 % des plantations du pays et plus de 75 % des exportations.

Les recherches en cours visent à obtenir des eucalyptus *globulus* qui produisent davantage de cellulose par unité de surface, et d'autres de la même espèce qui soient plus résistants au froid (à l'heure actuelle, si on les plante à 400 ou

500 mètres d'altitude ils meurent à cause des gelées). D'après le site web du consortium, dans le cas du pin *radiata* on cherche à obtenir des arbres résistants au chancre du pin. Provoquée par un champignon, cette maladie est arrivée au Chili il y a près de cinq ans. Elle a dévasté des plantations aux États-Unis et dans d'autres pays. Au Chili, le champignon n'est pas sorti des pépinières mais on craint qu'il ne s'adapte dans un délai de cinq à sept ans, à moins qu'on réussisse à l'éradiquer.

Le consortium a aussi pour objectif de former des docteurs en génomique forestière, pour que la région devienne le centre de la génétique forestière au Chili.

Devant cette situation, de nombreuses organisations groupées dans le Réseau latino-américain contre la monoculture d'arbres (RECOMA) ont fait parvenir aux gouvernements du Chili et du Brésil une lettre ouverte où elles manifestent leur inquiétude, « provoquée, premièrement, par le fait que la manipulation génétique en cours vise à affermir et à élargir l'application d'un modèle de monoculture d'arbres qui s'est déjà avéré gravement nuisible pour la société et l'environnement.

D'autre part, l'utilisation d'arbres transgénique aggraverait les effets négatifs déjà constatés sur l'eau, étant donné que l'une des caractéristiques que l'on souhaite introduire est la rapidité de la croissance, et que celle-ci va se traduire par une plus forte consommation d'eau dans les plantations ».

RECOMA demande aux gouvernements d'adopter « une approche de précaution en matière d'arbres génétiquement modifiés » et d'ordonner « la suspension des recherches actuelles, tant que n'auront pas été levées les incertitudes sur leurs effets possibles, comme signalé dans les recommandations de la CdP 8 » (voir le texte intégral de la lettre sur <http://www.wrm.org.uy/plantations/RECOMA.html#Letters>).

[index](#)

– Le PAN rejoint la lutte contre les arbres transgéniques

La 6^e assemblée internationale du Réseau d'action en matière de pesticides (Pesticide Action Network – PAN) a eu lieu du 28 novembre au 3 décembre à Penang, en Malaisie, pour fêter le 25^e anniversaire de la création du réseau dans la même ville où il est né.

Le PAN est un réseau de plus de 600 organisations non gouvernementales, institutions et individus qui, dans plus de 90 pays, travaillent pour remplacer les pesticides dangereux par d'autres options écologiquement plus saines et socialement plus justes.

À ses débuts, le PAN s'est centré sur la lutte contre l'usage de produits agrochimiques toxiques, mais les changements technologiques ont apporté avec eux un nouveau problème – les produits agricoles transgéniques – et ce thème a été intégré dans son programme d'action il y a déjà assez longtemps.

Dans la rencontre mentionnée, la question des arbres génétiquement modifiés a figuré dans la déclaration de principes du PAN, qui a adhéré ainsi formellement à l'opposition aux arbres GM. Cette déclaration dit :

« [...] Sensibiliser le public aux dangers que comportent les organismes génétiquement modifiés (OGM) et travailler pour freiner le développement et l'usage des OGM dans les aliments, l'agriculture, les cultures pharmaceutiques et la nourriture pour animaux, **les arbres transgéniques** [...] en exigeant l'application du principe de précaution pour prévenir l'expansion de l'utilisation d'OGM. »

Le PAN est d'avis que l'introduction de cette nouvelle technologie rend encore plus difficile la lutte pour avancer dans la gestion écologique et éliminer la production, la commercialisation et l'usage de pesticides dangereux, car cette

technologie s'accompagne de l'utilisation massive de produits agrochimiques toxiques et s'applique à de grandes plantations en régime de monoculture qui sont très éloignées d'un mode de production durable susceptible d'assurer la souveraineté alimentaire des peuples.

L'introduction de la lutte contre les arbres transgéniques dans l'action du PAN est fondamentale pour lutter contre le modèle imposé par les grandes transnationales. En plus de poser de nouveaux risques et incertitudes, les arbres transgéniques vont aggraver les effets nuisibles des grandes plantations forestières qui occupent des terres affectées auparavant à la production d'aliments et les mettent au service des grandes entreprises transnationales.

L'un des effets nuisibles qui s'aggraverait est celui qui découle de l'énorme consommation d'eau de ces plantations, puisque l'une des caractéristiques que l'on prétend introduire est la croissance encore plus rapide, ce qui implique une plus forte consommation d'eau.

Mais les répercussions se feront sentir non seulement sur l'eau mais aussi sur la flore (par l'introduction de gènes qui rendent les arbres résistants aux herbicides) et sur la faune (par des gènes qui donnent aux arbres la capacité de tuer les insectes).

En définitive, la manipulation génétique vise à consolider et à élargir un type de culture d'arbres qui, dans le monde entier, s'est déjà avéré gravement nuisible pour la société et l'environnement.

Le PAN a remporté de nombreux succès au cours de ses 25 années de vie, mais son travail devient chaque jour plus complexe, face aux nouveaux défis posés par un modèle agricole et forestier non durable. L'adhésion du PAN à la campagne d'opposition aux arbres transgéniques est un moyen de plus de protéger la souveraineté alimentaire, les droits des peuples et la diversité biologique, autrement dit, un moyen de défendre la vie.

María Isabel Cárcamo, RAPAL Uruguay, rapaluy@chasque.net, www.chasque.net/rapaluy

[index](#)

LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

– La Convention sur la diversité biologique, les arbres GM et la consommation de papier

En mars 2006, à Curitiba, au Brésil, les Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) ont traité le problème des arbres génétiquement modifiés. Certains délégués ont demandé que ces arbres fassent l'objet d'un moratoire. D'autres ont demandé à la CDB de présenter un rapport sur « les effets potentiels, écologiques, culturels et socio-économiques des arbres génétiquement modifiés ».

Début décembre 2007, la CDB a présenté le rapport en question, lequel sera examiné lors de la 13^e réunion de l'Organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT) qui aura lieu à Rome en février 2008.

Le rapport résume les arguments pour et contre les arbres GM, en se basant surtout sur des articles publiés dans des journaux scientifiques et revus par des pairs. Il affirme qu'il existe des incertitudes considérables sur l'usage des arbres génétiquement modifiés, et qu'on ne dispose à l'heure actuelle des données scientifiques nécessaires pour analyser les impacts potentiels de ces arbres. Cela est dû au fait que la seule manière d'obtenir les informations requises pour déterminer les effets des arbres GM est de les planter sur de vastes étendues en régime de monoculture et de les surveiller pendant plusieurs décennies. Une expérience de ce genre prouverait que les arbres GM ont d'importantes conséquences pour les écosystèmes et les communautés locales. Certains arbres GM deviendraient des adventices et d'autres répandraient leurs gènes par croisement. Lorsque cela arrivera, il sera trop

tard pour les faire retourner au laboratoire. Il est donc évident qu'une telle expérience serait dangereuse et irresponsable.

La réunion de Curitiba avait abouti à la décision de « recommande[r] aux Parties d'adopter une approche de précaution lorsqu'elles examinent la question des arbres génétiquement modifiés ». Le rapport de la CDB signale que beaucoup de chercheurs se font l'écho de cette décision, « insistant sur le besoin d'appliquer une approche de précaution lorsqu'on considère l'usage d'arbres génétiquement modifiés ». Mais cela ne suffit pas : ce qu'il faut, c'est interdire les arbres GM.

Si le rapport de la CDB signale bien certains problèmes relatifs aux arbres GM, il ne dit pas grand-chose sur le fait que les arbres GM vont aggraver les problèmes que comportent les plantations industrielles d'arbres. Les conséquences de ces plantations pour la diversité biologique, pour les moyens de vie des populations qui habitent à proximité et pour les peuples autochtones, et les conséquences spécifiques pour chaque sexe, sont traitées de manière superficielle ou carrément ignorées.

Mais le défaut le plus grave du rapport est peut-être qu'il régurgite la propagande de l'industrie papetière, suivant laquelle l'existence de plantations plus efficaces diminuera l'exploitation des forêts anciennes, « permettant ainsi de conserver la diversité biologique de ces zones ». Cela peut paraître logique, mais la réalité est que le fait de pouvoir obtenir le même volume de fibre dans une superficie plus réduite n'a poussé aucune entreprise de pâte et papier à arrêter l'expansion de ses plantations. Le géant brésilien de la pâte, Aracruz, a passé des années à faire des recherches en arbres à croissance rapide, et ses eucalyptus sont parmi ceux qui poussent le plus vite au monde. Pourtant, la surface de ses plantations n'a cessé de grandir, parce qu'elle augmente sans arrêt sa production de pâte.

Le rapport de la CDB allègue que les arbres GM avec moins de lignine ou à croissance plus rapide « diminueraient le nombre d'arbres nécessaires pour satisfaire les besoins de consommation ». Mais regardons d'un peu plus près ce que sont ces « besoins de consommation ». La production mondiale de papier et de carton a augmenté de façon spectaculaire depuis 1961, époque à laquelle elle atteignait 77 millions de tonnes. En 1978 elle avait déjà doublé. En 1999, elle avait encore doublé, atteignant 316 millions de tonnes. En 2005, la production mondiale de papier a été de 354 millions de tonnes. L'usage de papier recyclé a augmenté en moyenne de 12 % par an, jusqu'à atteindre en 2005 près de 46 % de la production totale de papier. Sans compter le papier recyclé, la production de papier a constamment augmenté au rythme de trois millions de tonnes par an, en moyenne. Quant à la consommation de papier par personne, elle est passée de 25 kg en 1961 à 54 kg en 2005.

Or, ces moyennes masquent une grande inégalité. La consommation de la Finlande (la plus élevée du monde) est passée d'environ 100 kg par personne en 1961 à 429 kg en 2000 (depuis, elle est tombée à 325 kg en 2005). En Chine, la consommation par personne était d'environ 4 kg dans les années 1960 ; depuis 1970, elle a doublé tous les dix ans. En 2005, elle était d'environ 44 kg par personne. Une autre inégalité se cache derrière ces chiffres, puisque la plupart du papier produit en Chine est utilisé pour le conditionnement de produits qui sont exportés au reste du monde, en particulier en Europe, au Japon et en Amérique du Nord.

Pour produire assez de papier pour que les Chinois (1,3 milliard) puissent consommer autant de papier que les Finnois il faudrait produire 422 millions de tonnes supplémentaires de papier par an, soit plus que la production mondiale actuelle. Bien entendu, la Chine n'est pas le seul pays où la consommation de papier est faible ; il faudrait donc ajouter le reste du monde au calcul. La population mondiale actuelle est de 6,6 milliards de personnes. Si le monde entier consommait autant de papier que la Finlande, nous devrions produire 2,3 milliards de tonnes de papier par an, soit plus de six fois la production mondiale actuelle. Bien sûr, cela est absurde. Mais s'il est absurde que n'importe qui consomme tant de papier, il doit être absurde aussi que la Finlande le fasse.

Le journaliste Eric Sevareid a remarqué une fois que « Les solutions sont la cause principale des problèmes ». Proposer les arbres GM comme solution aux « besoins de consommation » équivaut à créer une foule de nouveaux

problèmes sans même essayer de résoudre celui de la surconsommation dans le Nord.

Chris Lang, <http://chrislang.org>

La version intégrale du rapport de la CDB, 'The Potential Environmental, Cultural and Socio-Economic Impacts of Genetically Modified Trees', est disponible (en anglais seulement) sur : <http://www.cbd.int/doc/meetings/sbstta/sbstta-13/information/sbstta-13-inf-06-en.pdf>.

[index](#)

– La CDB et la nécessité de conserver les vraies forêts, non les fausses

Le danger le plus grave pour les forêts du monde n'est pas qu'elles soient toutes abattues au cours des prochaines décennies. Il existe un danger plus grand : que les dernières étendues de forêts primaires riches, belles, dynamiques et biologiquement diverses qui existent encore sur la planète soient toutes remplacées par les rangées d'arbres laides, peu diverses et vides des plantations en régime de monoculture. Voilà l'une des conclusions principales que l'on peut tirer du dernier rapport sur la situation des forêts du monde publié par la FAO en 2007 : la tendance à remplacer des forêts biologiquement diverses par des plantations d'arbres se poursuit, et elle est même en train de s'accélérer. Chaque jour, ces forêts sont remplacées, sur des milliers d'hectares, par des plantations de palmier à huile, d'eucalyptus, de pins et même d'arbres génétiquement modifiés. La substitution se fait parfois directement, mais elle est encore plus grave quand elle est indirecte : de vastes étendues de forêt primaire continuent de disparaître dans des continents comme l'Amérique du Sud et l'Afrique, tandis que la Chine s'est embarquée dans l'initiative désastreuse de planter des milliers d'hectares d'arbres GM. Le fait que ce pays soit le seul à planter des arbres génétiquement modifiés sur une grande échelle rend ce remplacement encore plus dévastateur du point de vue écologique (Cf. Bulletin n° 88 du WRM).

D'autres initiatives mondiales, comme les projets de « boisement » ou de « reboisement » financés au moyen du marché du carbone ou la campagne d'un milliard d'arbres du Programme des Nations unies pour l'environnement, sont également peu judicieuses. Du fait qu'elles incluent des plantations industrielles d'espèces exotiques souvent envahissantes, non seulement elles ont des effets négatifs sur la biodiversité et sur les gens, mais elles représentent aussi une occasion manquée de faire en sorte que le « reboisement » soit ce qu'il doit être : la réintroduction et la restauration de vraies forêts qui servent de foyer aux gens et à une biodiversité spectaculaire.

Les vraies forêts sont le foyer de millions de personnes et le moyen de subsistance de milliards de personnes, tandis que les plantations d'arbres en régime de monoculture, qui requièrent très peu de main-d'œuvre, causent le chômage, le dépeuplement et la pauvreté en milieu rural, en particulier chez les femmes. Les vraies forêts sont le foyer d'environ 60 % de la diversité biologique terrestre, tandis que les plantations d'arbres dévastent des écosystèmes biologiquement divers, polluent les cours d'eau par des produits agrochimiques toxiques et contribuent souvent aux émissions de carbone en raison de la destruction des sols.

Depuis que la FAO et les Parties à la Convention sur le climat ont adopté une définition des forêts qui inclut n'importe quel ensemble d'arbres, le terme « forêt » est systématiquement galvaudé. S'il est une institution qui devrait s'en inquiéter vraiment, cette institution est bien la Convention sur la diversité biologique. Avec la définition de la FAO, le « reboisement » peut avoir des effets épouvantables sur la diversité biologique, tandis que le « déboisement » pourrait lui être bénéfique : en abattant les grandes plantations de pins exotiques dans des pays tels que les Pays-Bas on favoriserait considérablement la restauration de la diversité biologique originelle.

Heureusement, dans le cadre de son programme de travail élargi sur la biodiversité des forêts, la Convention sur la diversité biologique a maintenant la possibilité de remettre en harmonie les forêts et la biodiversité. Le Groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique des forêts a proposé que la Conférence des Parties adopte une

définition harmonisée des forêts. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, technologiques et techniques est censé rédiger cette recommandation à sa 13^e réunion, qui aura lieu à Rome en février. Il est plus urgent que jamais de disposer d'une définition des forêts harmonisée à l'échelle mondiale, maintenant que les Parties à la Convention sur le climat discuteront du rôle des forêts dans l'atténuation du changement climatique dans le cadre de la carte routière définie à Bali. Il faudrait veiller à ce que les politiques et les incitations pour la conservation des forêts bénéficient des vraies forêts, et non des plantations d'arbres écologiquement et socialement dévastatrices.

Le besoin d'adopter une définition mondiale et légale des forêts qui coïncide avec le sentiment du public en général, pour lequel les forêts sont des écosystèmes biologiquement divers, précieux et beau, n'est donc pas seulement une question de sémantique. Il concerne le besoin de faire savoir à nos enfants, au public et aux décideurs ce que les forêts sont vraiment, et ce que nous perdrons si nous les remplaçons par n'importe quels arbres.

Simone Lovera, Coalition mondiale des forêts, adresse électronique : simonelovera@yahoo.com, <http://www.globalforestcoalition.org>.

[index](#)

– Réunion à Rome pour examiner l'application du programme de travail de la CDB sur les aires protégées

Les délégués des Parties à la Convention sur la diversité biologique, des agences gouvernementales, des ONG conservacionnistes, des peuples autochtones et communautés locales et des organisations de la société civile se réuniront à Rome du 11 au 15 février 2008 pour examiner l'application du programme de travail de la CDB sur les aires protégées (PoWPA) pour la période 2004-2007. Ce programme de travail, adopté par la CdP7 en Malaisie en 2004, contient plusieurs activités qui exigent aux Parties d'accroître la surface des aires protégées tout en respectant les droits des communautés indigènes et locales et en garantissant leur participation effective.(1) En outre, il appelle les Parties à revoir les questions de gouvernance des aires protégées et à faire en sorte d'y inclure la gestion participative, la reconnaissance et le soutien des zones conservées par la communauté et le droit des peuples autochtones au consentement préalable, libre et en connaissance de cause en cas de réinstallation éventuelle.

La CdP7 a constitué aussi le Groupe spécial de travail sur les aires protégées (WGPA), chargé de fournir aux Parties des orientations au sujet de la mise en œuvre du PoWPA et d'examiner son application. Le WGPA aura sa deuxième réunion à Rome (2) ; à cette occasion, il devra évaluer la mise en œuvre du PoWPA et examiner les possibilités de mobiliser en temps voulu les ressources financières nécessaires à cet effet. Ces questions sont très importantes pour les peuples autochtones et pour les utilisateurs des ressources locales, car elles touchent profondément leurs rapports avec les aires protégées, autant au niveau des politiques internationales que dans la pratique, lorsqu'il s'agit de terres et territoires habités et/ou utilisés par les peuples autochtones et les communautés locales. Les représentants de plusieurs peuples autochtones, d'organisations des populations locales et d'ONG se rendront à la réunion pour veiller à ce que les points de vue et les contributions des peuples autochtones soient pris en considération au moment d'examiner l'application du programme de travail, dans les recommandations sur la manière d'améliorer son application et dans l'examen d'options pour mobiliser les ressources nécessaires à sa mise en œuvre. Les peuples autochtones et les communautés côtières sont en train de préparer des rapports et des études de cas sur les situations nationales respectives et l'application du PoWPA.

La discussion et l'analyse détaillée de l'application du programme de travail se fera à Rome ; néanmoins, les renseignements préliminaires fournis par des organisations autochtones indiquent que la reconnaissance des droits des peuples autochtones et des communautés locales, leur participation et les questions de gouvernance en général ont bénéficié d'une attention insuffisante. Les informations réunies par le secrétariat de la CDB en préparation de la réunion semblent le confirmer. L'un des documents officiels préparés pour la réunion (3) dit que, s'il y a eu des progrès considérables en ce qui concerne l'élargissement de la superficie des aires protégées (« près de 2 300 nouvelles aires protégées terrestres et 50 marines, couvrant approximativement 50 millions d'hectares ont été

créées » depuis 2004), peu de progrès ont été réalisés concernant, entre autres, les cibles des points du programme les plus importants pour les peuples autochtones et les communautés locales, comme le 2.1 (Promouvoir l'équité et le partage des avantages), le 2.2 (Accroître et assurer la participation des communautés autochtones et locales), le 3.4 (Viabilité financière), le 3.5 (Renforcer la communication, l'éducation et la sensibilisation du public), le 4.1 (Normes minimales) et le 4.2 (Efficacité de la gestion des aires protégées).

Ces considérations permettent de soupçonner que le dénommé « changement de modèle de conservation », à savoir la substitution de la conservation conventionnelle (qui enfreint les droits de l'homme et ne tient pas suffisamment compte des aspects sociaux de la conservation de la nature) par la conservation participative (qui respecte les droits et met l'accent sur la participation des peuples autochtones et des communautés locales), salué comme la solution pour la conservation de la diversité biologique après le Congrès mondial des parcs de 2003 et la CdP7 de la CDB de 2004, est encore loin de se concrétiser.

Cependant, les participants à la rencontre de Rome sont censés identifier les obstacles à la mise en œuvre du programme de travail et recommander des mesures pour les surmonter. Espérons que prévaudra la volonté de surmonter ces obstacles qui empêchent l'adoption d'une approche de la conservation fondée sur les droits, pour qu'on puisse finalement appliquer des politiques et des pratiques de conservation plus justes.

Maurizio Ferrari, Forest Peoples Programme, maurizio@forestpeoples.org

- (1) Le Programme de travail est disponible sur <http://www.cbd.int/protected/pow.shtml>, et notre rapport sur son adoption figure sur http://www.forestpeoples.org/documents/conservation/cop7_mtgs_pa_report_feb04_eng.shtml.
- (2) On trouvera des informations sur le WGPA sur <http://www.cbd.int/protected/adhoc.shtml> et dans le rapport du Forum indigène international sur la diversité biologique (IIFB) concernant la première réunion du WGPA, disponible sur http://www.forestpeoples.org/documents/conservation/iifb_rep_montecatini_jun05_eng.shtml.
- (3) Voir le document UNEP/CBD/WG-PA/2/2 sur <http://www.cbd.int/doc/meetings/pa/wgpa-02/official/wgpa-02-02-fr.doc>.

[index](#)

Bulletin mensuel du Mouvement mondial pour les forêts
Ce bulletin est maintenant disponible également en espagnol, en portugais et en anglais
Éditeur: Ricardo Carrère

Secrétariat International
Maldonado 1858, Montevideo, Uruguay
Mel: wrm@wrm.org.uy
Site internet: <http://www.wrm.org.uy>

